



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230925-2023SEPTDEL16-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 19 septembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 37) - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD (sauf à la délibération 34) - Pierrick THOMAS (sauf à la délibération 34) - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT (sauf à la délibération 34) - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU (sauf à la délibération 34) - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Patricia CRAVIC

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD (sauf à la délibération 6)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Nombre de conseillers présents : 32
31 à la délibération 37
28 à la délibération 34

Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Secrétaire de séance : Lilian BOSSARD

16. DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS « RÉNOVATION DE FACADES » AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS- BÂTIMENT DE LA GARE ET MAISON D'ARDELAY

L'opération « rénovation de façades » créée en 2001 a pour objectif premier la valorisation des bâtiments anciens. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers accompagne financièrement les propriétaires privés et publics pour intervenir sur l'aspect extérieur de ces bâtis.

La CCPH n'a pas souhaité exclure ses communes membres de cette opération, bien que, les principes de spécialité et d'exclusivité des compétences des EPCI interdisent tout co-financement par une commune et l'EPCI auquel elle adhère. La seule dérogation légale est le mécanisme de fonds de concours. En application de l'article L.5214-16 V du CGCT, les fonds de concours ne peuvent être versés que :



- pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- sur délibération concordantes du conseil communautaire et du conseil municipal de la commune bénéficiaire,
- si le montant total des fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire. Elle doit prendre en charge au moins la moitié du financement résiduel.
 - o Pour les opérations éligibles au remboursement fiscal de la TVA, le financement résiduel = coût hors taxes – subventions
 - o Pour les autres, le financement résiduel = coût TTC – subventions – FCTVA estimé.

Monsieur le Maire propose donc de déposer une demande d'aide au titre de cette opération pour :

- le bâtiment de la Gare des Herbiers, répondant aux conditions du règlement de l'opération.
- la maison d'Ardelay sise 8 rue des Ménestrels, répondant aux conditions du règlement de l'opération.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux Gare	70 062,15 €	Autofinancement	66 562,15 €
		CCPH – Fonds de concours (façades)	3 500 €
TOTAL	70 062,15 €	TOTAL	70 062,15 €

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux Maison d'Ardelay	375 000 €	Etat (DSIL)	150 000 €
		Autofinancement	211 700 €
		CCPH – Fonds de concours (façades)	13 300 €
TOTAL	375 000 €	TOTAL	375 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 89 du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2021 portant modification du règlement de l'opération « rénovation de façades »,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et grands travaux du 12 septembre 2023

Vu le rapport de Luc SOULARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- sollicite auprès de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers un fonds de concours d'un montant de 3.500 € et d'un montant de 13.300 € pour financer les travaux éligibles à l'opération « rénovation de façades » sur le bâtiment de la Gare des Herbiers et de la maison d'Ardelay aux Herbiers.
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires,
- précise que la recette sera imputée sur le budget principal au compte 311-13251-9008 pour un montant de 13 300 € et au compte 020-13251-9009 pour un montant de 3 500 €.

Lilian BOSSARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2023
Publié électroniquement le : 29 SEP. 2023
Notifié le :